

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Usine-Georges-Besse-II-non-respect-d-une-exigence-de-surete-relative-a-la-criticite>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Georges Besse II : Non-respect d'une exigence de sûreté relative à la criticité concernant la surveillance des autoclaves**

17 octobre 2016

France : Georges Besse II : Non-respect d'une exigence de sûreté relative à la criticité concernant la surveillance des autoclaves

AREVA SET a déclaré le 17/10/2016 un événement significatif pour la sûreté relatif l'indisponibilité d'un détecteur d'eau dans un autoclave d'échantillonnage de l'atelier de reconditionnement et d'échantillonnage (REC II) de son usine d'enrichissement de l'uranium située sur les communes Bollène (Vaucluse), Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).

Ce que dit l'ASN :

Publié le 16/01/2017

Usine Georges Besse II de séparation des isotopes de l'uranium par centrifugation - Transformation de substances radioactives - SET

Non-respect d'une exigence de sûreté relative à la criticité concernant la surveillance des autoclaves

AREVA SET a déclaré le 17/10/2016 un événement significatif pour la sûreté relatif l'indisponibilité d'un détecteur d'eau dans un autoclave d'échantillonnage de l'atelier de reconditionnement et d'échantillonnage (REC II) de son usine d'enrichissement de l'uranium située sur les communes Bollène (Vaucluse), Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).

Dans cette installation, un flux gazeux d'hexafluorure d'uranium (UF6) est enrichi en isotope 235 par un procédé de centrifugation qui induit un flux d'UF6 appauvri et un flux d'UF6 enrichi.

L'UF6 est ensuite conditionné dans des conteneurs qui, pour faire l'objet de prélèvements d'échantillons, sont chauffés dans des autoclaves d'échantillonnage. Chaque autoclave est équipé d'un détecteur d'eau qui permet de vérifier l'absence d'eau et prévenir ainsi le risque de criticité en cas de fuite du conteneur d'UF6 à l'intérieur de l'autoclave. En effet, l'eau qui peut apparaître par condensation augmente le risque de criticité¹.

Aucune fuite de conteneur ne s'étant produite, l'événement n'a pas entraîné de conséquences sur l'installation et n'a pas eu d'impact sur le personnel ou l'environnement.

Comme pour chaque événement significatif, AREVA SET a transmis à l'ASN les conclusions de l'analyse de cet événement. **Ces conclusions mettent en évidence une insuffisance des contrôles et une défaillance de culture de sûreté.** A la suite de cette analyse, **l'ASN a réalisé une inspection de l'installation le 4 janvier 2017** pour vérifier les conclusions de l'exploitant et la mise en place de mesures correctives appropriées.

En raison du non-respect d'une exigence de sûreté relative à la prévention du risque de criticité et de défauts de culture de sûreté, l'ASN a demandé le reclassement de cet événement au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires) qui en compte 8.

1. Le risque de criticité est défini comme le risque de démarrage d'une réaction nucléaire en chaîne lorsqu'une masse de matière fissile trop importante est rassemblée au même endroit.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-d-une-exigence-de-surete-relative-a-la-criticite4>